



Suite accident de la route

Par **malsai**, le **11/05/2010** à **13:02**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route en date du 28/04/10, les circonstances sont les suivantes : J'étais à un carrefour, arrêté à un stop, dans l'intention de tourner à gauche. Après avoir laissé passer plusieurs véhicules, le dernier, au loin, avait son clignotant droit allumé. Je me suis alors assuré que le passage sur ma droite était libre, je me suis alors engagé, et le véhicule venant de gauche n'a pas tourné, et m'a percuté. J'ai alors fait un tête à queue, et lorsque mon véhicule s'est immobilisé, j'ai immédiatement été voir le conducteur de la voiture qui était derrière moi afin qu'il me confirme que le véhicule de gauche avait bien son clignotant droit allumé. Il m'a alors donné ses coordonnées que j'ai notées sur le constat. Aujourd'hui, j'ai reçu un courrier de mon assureur, m'indiquant que je porte la totale responsabilité de ce sinistre, et ils n'ont pas tenu compte du témoin. Dois-je réellement endosser la totalité des responsabilités ?
Merci beaucoup pour votre aide.
Bien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **11/05/2010** à **23:41**

Bonjour,

Le véhicule qui vous a percuté était sur une route prioritaire, peu importe le clignotant, vous deviez le laisser passer puisque vous aviez un STOP. C'est donc bien 100 % des torts pour vous même avec un témoin en votre faveur.